DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION MUNICIPALE

ANNÉE 2026

Afin de faciliter votre démarche de demande de subvention municipale, nous avons le plaisir de vous informer que la page Toodego dédiée à cette demande a été simplifiée. Cette initiative vise à rendre le processus plus accessible et plus efficace. Désormais, vous pourrez accéder plus rapidement aux informations nécessaires et soumettre vos dossiers avec une plus de facilité.

À propos : Même s'il est possible de faire une demande de subvention avec une adresse mail du demandeur, nous vous encourageons d'ores et déjà à <u>créer plutôt un compte Toodego avant</u>. Il vous permettra plus de flexibilité sur l'historique de vos demandes, et vous pourrez reprendre le formulaire là où vous l'avez laissé sans avoir à saisir un numéro de suivi!

Votre démarche s'effectuera en 3 parties

Partie 1 : TÉLÉCHARGEZ LES DOSSIERS À REMPLIR

- Choisir le secteur d'activités
- Pour une demande de subvention jusqu'à 1000 € : (télécharger et remplir)
 - le dossier Cerfa
- Pour une demande de subvention supérieure à 1000 € : (télécharger et remplir)
 - le dossier administratif (si vous ne disposez pas de convention d'objectifs pluriannuelle), si vous avez conclu une convention d'objectifs pluriannuelle avec la ville, le dossier convention d'objectifs vous sera transmis par votre référent dans votre espace Toodego.
 - le dossier financier

Partie 2: VOTRE ASSOCIATION

- Informations sur votre association :
 - Identité de la structure, adresse de l'association, identité du demandeur
- Obligations réglementaires et contrat d'engagement républicain : (à cocher)
 - J'ai compris les obligations réglementaires
 - Je m'engage à respecter le contrat d'engagement républicain
- La lettre d'accompagnement de la demande de subvention : (document à téléverser)

 (un lien vers un site proposant un modèle de lettre type vous est proposé)

Partie 3: MA DEMANDE DE SUBVENTION

- Renseigner le montant demandé
- À la question : « c'est la première fois que je fais une demande de subvention »

Réponse OUI : les documents demandés sont :

• Statuts en vigueur datés et signés de l'association

Réponse NON : (rien à téléverser)

Si vous avez des modifications sur les statuts de l'association, vous avez la possibilité de les transmettre via ces champs (changer le RIB, statuts en vigueur, récépissé de déclaration en préfecture, pouvoir du signataire, numéro de SIREN).

LES DOCUMENTS À FOURNIR : (documents à téléverser)

- Dossier financier (document au format .xls)
- La liste à jour des membres du Conseil d'Administration
- Dernier rapport annuel d'activité soumis à l'assemblée générale
- À la question, « avez-vous reçu une subvention dans l'année ? »

Réponse OUI : les documents demandés sont :

- Copies certifiées des budgets et des comptes de l'exercice écoulé/ou bilan financier
 (Si vous n'avez pas de bilan certifié par votre comptable, téléchargez les documents Cerfa N°10937*16
 et N°10938*17 à compléter pour l'actif et le passif de votre bilan comptable puis, téléversez les).
- Compte-rendu d'activité

Réponse **NON** : (rien à téléverser)

- À la question, « avez-vous reçu une subvention affectée à une dépense déterminée ? »
 Réponse OUI, le document demandé est :
 - Compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées

Réponse NON: (rien à téléverser)

Une fois ces 3 étapes effectuées, en cliquant sur "SUIVANT" vous accéderez à la page récapitulative ainsi qu'à la validation de votre demande.

Si vous le souhaitez, contactez le conseiller numérique, il pourra vous accompagner dans la saisine de votre dossier sur internet.



Genis

106 Avenue Georges Clémenceau - Saint Genis laval - 69230

www.saintgenislaval.fr | 04 78 86 82 00